

pendant en français offre l'équivalence de la finale latine *icare*, c'est-à-dire précisément le cas des premiers exemples.

Aucune de ces particularités ne se présente pour les verbes en *ô*.

On en peut donc conclure, sans trop de témérité, la règle suivante :

1° *Les verbes latins terminés en icare, ecare donnent en lyonnais la finale ayî, eyî*¹.

*
* *

Ici, une question se présente.

Nous voyons que la gutturale *c* a engendré un *y*, mais est-ce simplement par suite de l'influence de la gutturale disparue, ou bien y a-t-il eu changement réel de *c* en *y* ? En d'autres termes, a-t-on eu *apiti'are*, *apli'are*, etc. par la chute du *c* entre deux voyelles, et l'hiatus seul a-t-il produit notre terminaison *y*, ou bien *c* a-t-il persisté sous la forme affaiblie de *y* ?

Je m'assure que cette demande fera s'ébahir plus d'un lecteur qui se va gausser de ma supposition, à savoir qu'une consonne, sans valeur sonore par elle-même, puisse se transformer en voyelle. La fille qui devint homme en sautant un fossé, selon Montaigne, n'est pas plus extraordinaire.

Rien de plus sérieux cependant. La transformation de *c* en *g*, puis en *y*, n'est point une nouveauté dans les langues romanes², mais il est juste de dire que la disparition complète du *c* entre deux voyelles est aussi un fait indéniable.

¹ Il n'est peut-être pas besoin d'ajouter que *icare* ne peut donner *ayî* que lorsque *i* ne tombe pas, par suite de la règle de la chute de la pénultième atone. Ainsi *praedicare*, *judicare* étant devenus *praed'care*, *jud'care*, n'étaient plus des verbes en *icare*, mais en *dcare*, qui devaient donner des finales en *chî* et en *gî* (voir plus loin la règle neuvième).

Il suit de là que la plupart de nos verbes en *ayî*, *eyî* répondent à des verbes latins de trois syllabes seulement, comme *playî* (*plicare*), *seyî* (*secare*), parce que, dans ce cas, *i* étant initial, ne saurait tomber; ou bien à des composés de ces verbes, comme *a-pplayî* (*ad-plicare*), *de-playî* (*dis-plicare*).

Pourtant il y a des verbes latins de quatre ou cinq syllabes où *i* n'est pas tombé, ou bien a été remplacé par une voyelle d'appui : *manicare*, *apficare*. Dans ce cas, la règle du lyonnais trouve son application : Ex. *maueyî*, *attofayî*, qui ont pour correspondants en oïl *manier* et *atufier*.

² Voir le livre de M. Joret : *Du C dans les langues romanes*.